

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 27 Approches spécifiques du travail social			
Code	SOAS2B36AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Campus Mons</u> Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be) Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies</u> Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be)</p> <p><u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Maurizio CERCHIARI (maurizio.cerchiari@helha.be) Marie-Claude LACROIX (marie-claude.lacroix@helha.be) Sophie DETOURNAY (sophie.detournay@helha.be) René BEAULIEU (rene.beaulieu@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be) Bernadette HEINRICH (bernadette.heinrich@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Anne RAKOVSKY (anne.rakovsky@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a la particularité de rassembler différentes activités d'apprentissage qui offrent une pluralité de regards et d'approches utiles à une pratique de travail social. Elle donne des repères spécifiques au sein de trois champs que sont la déontologie et l'éthique, la sociologie et la méthodologie. Ces repères vont aider l'étudiant à étoffer son positionnement professionnel et à affiner la mise en place de son intervention.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux

2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble

2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

3.1 Construire son identité professionnelle

3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement

3.3 Exercer un jugement professionnel.

3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.

5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.

5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.

5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées

Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**

7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés

7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.

8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Utiliser les repères apportés pour construire et argumenter un positionnement professionnel
- II. Appliquer les outils théoriques et/ou méthodologiques pour analyser les situations complexes auxquelles les assistants sociaux sont confrontés
- III. Concevoir de manière créative des pistes de solution et/ou d'intervention

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOAS2B36AS· Approches spécifiques du travail social 30h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

+ HELHa Campus

Mons

Déontologie 12 h

Intégration méthodologique 18 h

+ HELHa Campus

Montignies

	Approfondissement méthodologique: Action collective	15 h	(opt.)
	Approfondissement méthodologique: Travail social individuel	15 h	(opt.)
	Approfondissement sociologique: Sociologie de la famille	15 h	(opt.)
	Approfondissement sociologique: Sociologie de l'interculturalité	15 h	(opt.)
+ HELHa Campus Montignies (HD)	Approfondissement méthodologique : Action collective	15 h	(opt.)
	Approfondissement méthodologique : Travail social individuel	15 h	(opt.)
	Approfondissement sociologique : Sociologie de la famille	15 h	(opt.)
	Approfondissement sociologique : Sociologie de l'interculturalité	15 h	(opt.)
+ HELHa Louvain- la-Neuve	P1 : Déontologie du travail social	15 h	
	P2 : Pratiques artistiques et travail social	15 h	

Les descriptions détaillées des différentes parties sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

L'activité d'apprentissage fait l'objet d'une évaluation intégrée des parties qui la composent. La note de l'activité d'apprentissage est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différentes parties, en fonction de la proportion ci-dessous :

Pour le département de MONS : Activité d'apprentissage Approches spécifiques du travail social

P1 : Déontologie (12h) - 50%

P2 : Intégration méthodologique (18h) - 50%

Pour le département de MONTIGNIES (HJ et HD) : Activité d'apprentissage Approches spécifiques du travail social (au choix) :

Approfondissement méthodologique individuel et sociologie de la famille

P1 : Travail social individuel (15h) - 50%

P2 : Sociologie de la famille (15h) - 50%

Approfondissement méthodologique individuel et sociologie de l'interculturalité

P1 : Travail social individuel (15h) - 50%

P2 : Sociologie de l'interculturalité (15h) - 50%

Approfondissement méthodologique collectif et sociologie de la famille

P1 : Action collective (15h) - 50%

P2 : Sociologie de la famille (15h) - 50%

Approfondissement méthodologique collectif et sociologie de l'interculturalité

P1 : Action collective (15h) - 50%

P2 : Sociologie de l'interculturalité (15h) - 50%

Pour le département de LOUVAIN-LA-NEUVE : Activité d'apprentissage Approches spécifiques du travail social

P1 : Déontologie du travail social (15h) - 50%

P2 : Pratiques artistiques et travail social (15h) - 50%

La note de l'activité d'apprentissage est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Quand la note de l'activité d'apprentissage est supérieure ou égale à 10/20 et que toutes les parties qui composent l'évaluation intégrée sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée des différentes parties et est portée comme telle à l'UE. Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des parties composant l'évaluation intégrée, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

a. Si une des notes au moins dans une des parties de l'évaluation de l'activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 5/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui

signifie que la note maximale possible de l'activité d'apprentissage est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;

- b. Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;
- c. Si deux ou plusieurs notes sont supérieures à 7/20 mais inférieures à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;
- d. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une (ou plusieurs) des parties composant l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans une ou plusieurs parties n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à l'UE.

Evaluation du 3e quadrimestre (août/septembre)

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre, dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'UE, pour la (ou les) partie(s) de l'activité d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette partie ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de août/septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette(ces) partie(s).

D'une année académique à l'autre

En cas de non validation de l'UE lors de la délibération de septembre,

le jury d'admission peut dispenser l'étudiant d'une partie de l'évaluation de l'activité d'apprentissage si les acquis d'apprentissage visés dans cette partie ont été évalués comme suffisants et notés à minimum 10/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de la partie Déontologie

Volume horaire	12 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be)

2. Présentation

Introduction

L'assistant social se trouve souvent pris dans des tensions entre les droits et besoins de l'utilisateur, les missions de l'institution et ses valeurs personnelles. L'objectif sera bien de donner des repères inscrits dans les codes de déontologie en travail social afin de guider son intervention et d'utiliser au mieux cette part de liberté/responsabilité qu'il détient. Une place particulière est réservée au secret professionnel.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- I. Définir et comprendre la déontologie comme repère fondamental en travail social.
- II. Utiliser les repères déontologiques pour questionner des pratiques de travail social.
- III. Définir le secret professionnel d'un point de vue légal et déontologique.
- IV. Analyser une situation en travail social d'un point de vue déontologique afin de dégager ou questionner une position professionnelle.

3. Description

Contenu

- Approche générale de la déontologie.
- La déontologie des assistants sociaux.
- Contenu des codes de déontologie en travail social.
- Le secret professionnel.

Démarches d'apprentissage

La pédagogie utilisée sera fonction des modalités pratiques d'enseignement. L'approche théorique se donnera en auditoire à l'ensemble des étudiants. La découverte des concepts théoriques se fera de façon magistrale avec quelques mises en situations et l'appui des codes de déontologie. Des questionnements déontologiques actuels seront abordés afin de pousser les étudiants à une vigilance professionnelle. Les quatre dernières heures de cours sont données en sous-groupes. Ce sera le moment de l'articulation théorie-pratique à partir de mises en situations où les interactions seront privilégiées. A travers des mises en situations, l'étudiant sera amené à développer une réflexion déontologique pour se donner des repères éclairants dans son rôle d'assistant social.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Regard sur l'examen de l'année précédente.
- La mise en situation posée à l'examen ressemblera fortement aux mises en situation abordées au cours.

Ouvrages de référence et supports

- Bonjour P & Corvazier F., Repères déontologiques pour les acteurs sociaux, Eres, 2003 Boudjemaï M., Le secret professionnel en action sociale, Editions Dunod, Paris, 2008

- Le secret professionnel partagé, revue "L'Observatoire" n° 77, 2013
- Secret professionnel et déontologie, Journal du Droit des Jeunes, 2007
- Chambeau M., Pour une glasnost dans l'aide à la jeunesse, Editions Jeunesse et Droit, 2011
- Nouwynck L., Eloge de la déontologie, Matinée de réflexion de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, février 2014

4. Modalités d'évaluation

Un syllabus et un Powerpoint sont déposés sur l'espace du cours. Les étudiants ont accès à différents code de déontologie.

Un examen écrit portera sur la matière théorique et sur des mises en situation. Celui-ci aura lieu en janvier.

Il vise à vérifier:

- la connaissance et la compréhension des repères déontologiques;
- l'appropriation des repères et des valeurs déontologiques à travers des mises en situation.

La participation au cours est obligatoire conformément au règlement spécifique du département (VI.2.3), les présences seront prises systématiquement. Une absence injustifiée aux ateliers (4h de travail en sous-groupe) fera perdre 3 points dans la cotation finale (sauf pour les étudiants en crédit résiduel) . Le retrait des 3 points dû à l'absence injustifiée en séminaire est annulé pour la seconde session.

Pour les étudiants en crédit résiduel, l'examen portera sur la matière de l'année en cours.

La pondération de cette partie "Déontologie" vaut 50 % des points de la note finale de l'AA.

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de la partie Intégration méthodologique

Volume horaire	18 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be)

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cette AA est d'amener les étudiants à s'approprier les repères et les outils méthodologiques abordés au cours de méthodologie du travail social (UE28) et plus spécifiquement les activités d'apprentissage « travail social individualisé » et « travail social de groupe ».

L'approche pédagogique est expérientielle et a l'ambition d'immerger l'étudiant dans une posture professionnelle de dynamique d'équipe.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de ce cours, l'étudiant sera capable :

- D'expérimenter les repères méthodologiques vus au cours de travail social individualisé (construction et analyse de la demande, le bilan psychosocial, le projet d'intervention, l'évaluation) et de travail social de groupe (planification de l'intervention et le début d'un groupe) autour d'une situation sociale donnée
- D'argumenter ses positions professionnelles en regard d'une situation sociale donnée
- De mobiliser des habiletés relationnelles (communication verbale et non-verbale) face à une personne ou un groupe nécessaires à l'installation d'une relation d'aide

3. Description

Contenu

Les questions-clé de la méthodologie ont été vues au cours de méthodologie (voir les syllabus de TSI et TSG). Seront abordés plus spécifiquement l'appropriation de repères méthodologiques, à savoir :

- Présentation des TP (travaux pratiques) et création du groupe
- Accueillir et écouter
- Explorer et comprendre une situation
- Analyser la demande
- Intervenir
- Intégration du processus d'intervention à travers un exercice de mise en situation + Evaluation certificative

Démarches d'apprentissage

La pédagogie utilisée sera évidemment active et participative. Ces TP seront l'occasion, à partir de situations pratiques, d'expérimenter et de s'approprier la méthodologie en travail social. Les supports seront variés: mises en situation, jeux de rôle, témoignages de professionnels, séquences filmées,... Les expérimentations et l'appropriation se feront, pour les étudiants, à travers des débats, prises de position dans des analyses de situation, jeux de rôle, travail d'écriture...

Dispositifs d'aide à la réussite

Lors du cours, les étudiants sont amenés à mettre en pratique les repères méthodologiques sur des mises en situation.

Ouvrages de référence et supports

- Syllabus de « méthodologie - travail social individualisé » (UE22), Degimbe P. et Pourveur V., ISSHA, 2020-2021.
- Syllabus de « Méthodologie - travail social de groupe » (UE22), Degimbe P. et Lacroix M., ISSHA, 2020-2021.

4. Modalités d'évaluation

La participation est primordiale dans le processus des TP. Une cote de base (10 points) est attribuée à l'étudiant qui a participé à l'ensemble du processus. Une cote de 10 points maximum d'autoévaluation collective par le groupe d'étudiants complétera la cotation. Celle-ci se fera sur base d'une discussion collective, argumentée et négociée lors de la dernière séance.

En cas d'absence (justifiée ou non justifiée) à deux ou plusieurs TP, une "alternative" sera envisagée par les enseignants.

3 points par absence non justifiée à chaque TP sera retirés à la cotation finale .

En cas de seconde session, un travail sera demandé à l'étudiant sur base d'une lecture. Les consignes spécifiques seront données par les enseignants en temps voulus.